



COMMUNIQUE DE PRESSE

Roquette réalise avec succès son émission obligataire hybride, pour un montant de 600 millions d'euros

Lille, le 16 avril 2026 - Roquette, un leader mondial des ingrédients d'origine végétale et un fournisseur majeur d'excipients pharmaceutiques pour les secteurs de la santé et de la nutrition, a réalisé avec succès le placement d'obligations hybrides super-subordonnées perpétuelles pour un montant de 600 millions d'euros, au taux fixe de 6% jusqu'à la première date de *reset*, le 21 avril 2032. Les Obligations feront l'objet d'une cotation sur Euronext Paris.

Les Obligations font l'objet d'une notation BB+ par S&P, avec un traitement en fonds propres de 50 %, dans la limite du seuil maximal de 15 % retenu par l'agence au titre de ses critères. Elles sont également traitées comme des fonds propres au sens des normes IFRS et constituent un élément clé de la stratégie de financement à long terme de Roquette, en renforçant la structure du capital et la flexibilité financière du groupe.

L'émission de ces Obligations a été très bien accueillie par le marché et largement sursouscrite, avec un carnet d'ordre final de plus de 2,8 milliards d'euros (soit un taux de sursouscription de 4,7 fois). Ce résultat reflète la forte confiance des investisseurs dans la stratégie de croissance de l'entreprise et dans la solidité de son profil de crédit.

Les produits nets de l'émission des Obligations seront utilisés pour des besoins courants d'entreprise.

Roquette a été conseillé par Crédit Agricole CIB, Goldman Sachs Bank Europe SE, Natixis and Société Générale agissant en tant que coordinateurs globaux ainsi qu'avec BNP Paribas, CIC CIB, and J.P. Morgan en qualité de *bookrunners* actifs, et par Clifford Chance et A&O Shearman en tant que conseils juridiques.

DISCLAIMER

Ce communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat des Obligations dans quelque juridiction que ce soit. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour mettre des obligations à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen. En France, un prospectus d'admission à la cotation sera soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers en vue de l'admission des obligations à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le règlement-livraison reste soumis à cette approbation. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis d'un quelconque titre de Roquette ou de l'une de ses filiales. Les titres de Roquette ou de l'une de ses filiales ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, ou à moins d'être exemptés d'un tel enregistrement. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans toute juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution violerait les lois ou réglementations en vigueur.

Contact :

Communication financière - Roquette

Cécile MASUREL

cecile.masurel@roquette.com